bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

11/698
Numéro d'agréation P501162

Perspectives MOC

Éditorial Protection sociale pour tous

Notre système de protection sociale est reconnu en Europe. Il a été construit durant 70 ans au fil des combats sociaux. Il nous assure une couverture pour les aléas et événements de la vie : tomber malade, avoir un accident de travail, perdre son travail, avoir des enfants, vieillir tout simplement… Chacun de nous est confronté à un moment de sa vie à une situation de ce type. La protection sociale est alors présente, tel un filet de protection en cas de coups durs qui permet d'éviter de tomber dans la précarité. Dans un rapport de janvier 2016, l'Organisation internationale du travail (OIT), reconnaît que la Belgique est préservée de l'érosion de la classe moyenne grâce à son système social. Pourtant, aujourd'hui, ce système est en recul : diminution du budget des soins de santé, recul de l'âge de la pension, augmentation des exclusions des allocations de chômage, limitation de l'accès aux allocations d'insertion, diminution de l'allocation de garantie de revenu, etc.

Récemment, la presse relatait la baisse de 10% du chômage en 2015, amenant celui-ci à son taux le plus bas depuis 24 ans ! Dans le même temps, un autre chiffre tombe : le taux de pauvreté a explosé en 2015 : + 12,4% avec 115.317 minimexés en Belgique. On ne peut que mettre en relation ces deux informations et se poser des questions. Comment se fait-il que le chômage diminue mais la pauvreté augmente ? L'exclusion des chômeurs est une des explications. Une partie de ces personnes n'ont pas eu d'autres solutions que de se tourner vers le CPAS, sans compter ceux qui sont tout simplement sortis des statistiques et rentrés dans la « forêt de Sherwood », soit le monde de la débrouille. Dans ce contexte, la protection sociale reste malheureusement d'une absolue nécessité.

La protection sociale est un droit humain fondamental, repris à l'article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Dans les pays du Sud, elle progresse, mais lentement. Dans les pays du Nord, elle a tendance à reculer. En cause, les mesures d'austérité qui s'imposent dans nos pays. Ce n'est pas une fatalité. C'est un choix qui est posé. La Protection sociale pour tous est finançable. L'OIT estime que 6% de la richesse mondiale suffirait à donner accès à une protection sociale à tous. Poser la question du financement de la protection sociale, c'est poser la question du manque de justice fiscale au niveau international. Aujourd'hui en 2016, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux privent les Etats de moyens d'actions considérables. Pourquoi laisse-t-on faire ? Il est trop facile de se réfugier derrière l'excuse de l'Europe. En Belgique, des arbitrages sont possibles mais actuellement, la majorité politique ne veut pas de cette voie. Ainsi, le 10 janvier dernier, Bart De Wever déclarait : « Il n'y a que dans la sécurité sociale que nous pouvons encore grignoter de l'argent ! » Comment accepter ce discours, alors qu'au même moment, la Belgique renonce à récupérer 700 millions d'euros de cadeaux fiscaux accordés aux multinationales ?

Il est temps d'agir en la matière. Aux mouvements sociaux de continuer un travail de terrain, d'éducation permanente pour expliquer à tous – citoyens et mandataires politiques – les enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain. C'est dans cet objectif que le MOC et ses organisations mènent une campagne « Protection sociale pour tous ». Une action symbolique « La Marche à reculons » s'est déroulée avec succès le 21 mars dans le piétonnier d'Arlon (voir page 3).

Jean-Nicolas Burnotte

Avril - Mai 2016
Numéro 92

Bimestriel du Moc Luxembourg

Dans ce numéro

1 Éditorial

2 En bref dans nos organisations (p. 2, 3)

3 Faisons connaissance avec (p. 4, 5)

4 « Violence et politique » (p. 6, 7)

5 Doit-on acheter de nouveaux bombardiers en pleine « crise » (p. 8)

Édité avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Éditeur responsable : J.-N. Burnotte, Rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon

En bref dans nos organisations . . .

La semaine sociale du MOC les 7 et 8 avril à Charleroi

Cette Europe que nous avons tant aimée, nous ne sommes plus loin aujourd'hui de la détester ! Or, nous voulons rester des militants de la cause européenne, mais d' « une autre Europe ».

Si l'Europe peut aussi permettre le progrès de la solidarité, force est de constater que, malheureusement, la moitié des Etats membres (ou plus) n'en veut pas !

Nous voulons «positiver l'Europe », sans pour autant «tomber dans le syndrome de Stockholm» (la fraternisation avec l'ennemi). Notre point de vue est minoritaire. Nous avons à retrouver le chemin de l'alternative, en le dessinant plus clairement et du rapport de force favorable à un renversement de l'orientation.

Une bataille culturelle se joue, pour laquelle nous avons besoin d'armes et de munitions.

De 10h à 16h30
Dans les locaux du CEME, rue des Français à Charleroi. Co-voiturage possible au départ de différents points de la Province.

Le MOC Luxembourg prend en charge les frais d'inscription des personnes qui s'inscrivent par son intermédiaire

Jeudi 7 avril :

En matinée

- « Nous nous sommes tant aimés »
- L'Union européenne face à ses (urgents) défis
- Atelier A : Europe économique et sociale
- Atelier B : Migrations et enjeux géopolitiques de l'Europe
- Atelier C : Comment consolider un mouvement social à l'échelon européen ?

En après-midi

- Présentations de projets européens (« Act » sur les aidants proches, projets transfrontaliers en matière de soins de santé)
- Trajectoires des politiques économiques et sociales européennes
- La transition sociale-écologique : un rôle pour l'Europe ?

Vendredi 8 avril :

En matinée

- Étude de cas : Les migrations : de quoi l'Europe forteresse est-elle le nom ?
- Les rapports de l'Europe à ses voisins

En après-midi

- Vote Watch : où trouver quel document ? Comment savoir dans quel sens chaque parlementaire a voté ?
- Corporate Europe Observatory : toutes les informations sur les lobbies actifs
- Comment consolider un mouvement social à l'échelon européen ?
- Conclusions et actualité politique par Christian KUNSCH, président du MOC

Contact : Camille Hubert
063/218733
c.hubert@mocluxembourg.be

Clarification concernant les allocations d'insertion

Précisions concernant l'interview d'Émilie Verhoeven figurant dans le « Perspectives » n°91

Lorsqu'un jeune n'a pas obtenu son CESS, il doit réaliser un stage d'insertion et il doit également le réussir. Toutefois, il devra attendre l'âge de 21 ans pour avoir accès aux allocations d'insertion. Par exemple, un jeune de 18 ans, en décrochage complet, qui s'inscrit comme demandeur d'emploi, s'il réussit ses deux évaluations du premier coup aura 19 ans lorsque son stage d'insertion sera fini. Mais il ne sera pas indemnisé avant l'âge de 21 ans.
Si un jeune a 25 ans ou plus à la fin de son stage d'insertion, il ne pourra pas prétendre aux allocations d'insertion (chômage sur base des études) mais il devra travailler 312 jours pour avoir accès aux allocations de chômage (chômage sur base du travail).

Émilie Verhoeven, Permanente Jeune

Formation à la citoyenneté

« Initiatives locales d'intégration »

Dans le cadre de l'appel à projet destiné à soutenir des « initiatives locales d'intégration », le CIEP a mis en place une formation à la citoyenneté.

Cette nouvelle activité vise l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. L'objectif est de leur permettre d'acquérir les clés de compréhension de leur environnement, de la société belge et plus spécifiquement wallonne et provinciale afin qu'elles puissent mieux s'insérer dans le tissu économique, social, culturel et citoyen local.

Au cours d'une formation de 48 heures réparties en 8 journées de 6 heures, différents thèmes sont abordés comme les institutions politiques belges, le logement, la santé, la sécurité sociale, la vie quotidienne, les migrations, les impôts…

La prochaine session aura lieu durant les mois de mai - juin 2016 à raison d'un vendredi par semaine. Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.	**Contact** 063/21.87.33 p.jungers@mocluxembourg.be

Campagne : protection sociale pour tous !

La protection sociale est un droit humain fondamental. Elle doit garantir à chacun des conditions de vie dignes. Elle est en progression (très) lente dans les pays du Sud et en nette régression chez nous. Face à ce double constat, de nombreux acteurs sociaux de notre pays (syndicats, mutualités, ONG...) ont uni leurs forces et leurs voix pour réclamer une « *protection sociale pour tous* » au cours d'une grande campagne en 2015 - 2016.

« Une marche à reculons »

Le lundi 21 mars, durant le temps de midi dans le piétonnier d'Arlon, la Mutualité chrétienne, la CSC, Enéo, Altéo, le CIEP, Jeunesse et Santé et le MOC ont organisé une marche à reculons pour illustrer le recul de la protection sociale en Belgique. Cette action de sensibilisation a mobilisé près de soixante personnes qui ont marché ensemble, au nom de nos acquis sociaux.

Faisons connaissance avec . . .

La FOPES (Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale) organise un master universitaire en politique économique et sociale à horaire décalé en groupes locaux d'apprentissage*.

Pour mieux comprendre la formation, nous vous proposons le témoignage d'une ancienne étudiante et d'un professeur.

Magali Grognard

Enseignante et ancienne élève de la FOPES de 2006 à 2009

Pourquoi avez-vous décidé d'entamer la FOPES ?

Je suis enseignante : j'ai obtenu un régendat en mathématiques et en sciences économiques. On m'a proposé, en début de carrière, de donner cours en quatrième année du secondaire, mais je n'avais que les titres requis pour enseigner dans le cycle inférieur. Un collègue m'a parlé de la FOPES et m'a conseillé de m'inscrire, surtout si je voulais un jour enseigner dans le cycle supérieur.

Suivre la FOPES était l'occasion pour moi d'ajouter du contenu à ma formation et de détenir un master. D'un point de vue personnel, j'en ai appris davantage sur la société actuelle. Dans la dénomination « Master en politique économique et sociale », le mot « économique » m'intéressait, mais le mot « sociale », qui était un peu étranger pour moi, m'a ouvert à de nouvelles perspectives !

Je me suis lancée dans la formation car c'était « maintenant ou jamais » : je n'avais pas de compagnon, ni d'enfants… J'ai sauté sur l'occasion.

Que vous a apporté la FOPES professionnellement et personnellement ?

Au niveau professionnel, la FOPES m'a permis de faire mon agrégation. Elle m'a également permis d'enrichir le contenu des cours que je donne à mes élèves. J'ai aujourd'hui une vision plus complète et plus globale des enjeux de la société, mais aussi une plus grande maîtrise des sujets d'actualité. J'ai plus de facilité à mettre les choses en relations et en perspective, à les expliquer lors de mes cours.

D'un point de vue plus personnel, la FOPES m'a permis d'acquérir un regard plus critique sur l'actualité. En effet, pendant la formation, nous étions souvent amenés à décortiquer les informations transmises par les médias. Aujourd'hui, j'ai acquis de bonnes clés pour comprendre la société dans laquelle je vis.

Quelles sont les particularités de la FOPES par rapport à d'autres formations plus classiques ?

Lors de mes études pour devenir enseignante, j'ai été habituée lors des cours à m'asseoir, à écouter et à prendre note. La démarche de la FOPES est totalement différente. On est obligé d'aller vers l'autre, de se forger une opinion, de réfléchir en groupe, de sortir du carcan classique dans lequel chacun travaille de façon individuelle. Au début, ça a été une grosse claque pour moi car ce n'était pas évident de travailler de cette manière… Aujourd'hui, j'applique tous les jours cette démarche de travail plus constructive avec mes élèves. J'essaye de les pousser à s'écouter, à participer et surtout à s'évaluer ensemble. Une évaluation du groupe par le groupe est vraiment très enrichissante pour eux.

Qu'auriez-vous envie de dire à une personne qui hésite à se lancer dans la formation de la FOPES ?

Accrochez-vous ! C'est une opportunité à saisir, mais elle doit être négociée et réfléchie en couple et en famille. La FOPES demande un investissement de longue durée. Trois ans, ce n'est pas rien ! Si vous êtes au clair à ce propos, alors je vous conseille de foncer !
Ce qui est très avantageux également avec la FOPES, c'est d'avoir l'opportunité d'entreprendre des études universitaires à deux pas de chez soi et en horaire décalé. Enfin, la FOPES, ça rapproche ! En plus des acquis purement théoriques, le fait de travailler avec d'autres étudiants permet de créer des amitiés et même plus… C'est lors de la FOPES que j'ai rencontré mon compagnon !

* en septembre 2016 à Arlon

Jean Nizet

Sociologue et philosophe de formation
Enseignant à la FOPES

Quels cours enseignez vous à la FOPES ?

Je suis docteur en sociologie et licencié en philosophie. Je suis professeur émérite à l'Université de Namur et j'enseigne à la Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale (FOPES) de l'Université catholique de Louvain (UCL). Au sein de la FOPES, je donne deux cours : un cours d'introduction à la sociologie ainsi qu'un cours qui porte sur le fonctionnement des organisations privées, publiques, marchandes, non marchandes…

Quelles sont les raisons qui vous motivent à enseigner à la FOPES ?

Comme jeune chercheur, j'ai travaillé à l'ISCO (Institut Supérieur de Culture Ouvrière) et quand la FOPES a vu le jour, l'intérêt que j'avais trouvé à travailler pour l'ISCO m'a poussé à porter ma candidature pour enseigner à la FOPES.

Ce qui me plaisait et continue à me plaire quand je donne cours à la FOPES, c'est l'engagement et l'implication des étudiants dans des questions de société, questions et valeurs que je partage.

Un aspect que j'apprécie particulièrement est le fait que la formation repose sur la négociation, les échanges. Cela se traduit au sein des méthodes d'enseignement, des contenus des cours. De ce fait, les professeurs sont amenés à se remettre en question, à s'évaluer afin que la formation soit la plus adéquate pour les étudiants.

Donnant le cours sur les fonctionnements des organisations, c'est très enrichissant d'enseigner à des adultes car ils ont une expérience de terrain. On peut travailler à partir de l'expérience de chacun. Cette façon d'enseigner est très différente lorsqu'on donne cours à des étudiants plus jeunes à l'université.

Pouvez-vous nous rappeler les particularités de la FOPES ? (pédagogie, analyse sociétale...)

Il y a une approche pédagogique particulière au sein de la FOPES en ce qui concerne la dynamique de groupe. Au sein d'un groupe (20 à 30 personnes) constitué de sous-groupes, les étudiants sont amenés à travailler ensemble durant les cours mais également hors des séances, lors de réunions de sous-groupes qui font d'ailleurs partie intégrante de l'horaire. Le professeur fait une offre de cours (contenus, méthode...) dont certains points sont négociables. De plus, les échanges, débats et remises en question sont possibles et vivement encouragés. Il y a un côté pédagogique qui repose essentiellement sur le groupe.

Durant les séances de cours, le climat est convivial. Mais ce climat n'exclut pas les conflits, ce qui peut amener le groupe à débattre sur des questions idéologiques, pédagogiques…

Qu'auriez-vous envie de dire à une personne qui hésite à se lancer dans la formation à la FOPES ?

Je dirais à cette personne qu'elle a raison d'hésiter car c'est un engagement important en termes de temps. Je lui dirais également qu'elle s'assure de ne pas faire cette démarche seule mais entourée par des proches qui sauront la soutenir si elle est confrontée à des difficultés.

Mais outre les acquis intellectuels que donne la FOPES, la formation apporte un enrichissement personnel, une évolution en termes de maturité humaine et une évolution dans les personnalités, qui acquièrent notamment plus d'assurance. La FOPES ce n'est pas seulement des acquis intellectuels… c'est plus profond !

Interview : Thérèse Willot

Prochaine séance d'info le 14 juin à 18h à la CSC à Arlon

Informations complémentaires :

Thérèse Willot
063/21 87 38
t.willot@mocluxembourg.be

www.uclouvain.be/opes
010/47 39 07
chantal.grandmaire@uclouvain.be

« Violence et politique »

Retour sur le cycle de conférences des Mardis de l'actu

Le texte ci-dessous est le compte-rendu de deux rencontres conférences-réflexions organisées par le CIEP sur le thème « violence et politique ». Face au contexte de peurs et de bouleversements dans lequel nous sommes plongés aujourd'hui, ce texte peut sembler inapproprié voire illisible pour certains. Nous sommes pris dans un réflexe humain et spontané de « rétrécissement de soi », de fermeture pour d'abord se préoccuper de la protection de soi et des siens.
Il nous a semblé important de dépasser ce premier réflexe ; de garder une capacité de pensée ouverte, de prise de recul et d'oser partager le questionnement des intervenants sur l'évolution de nos mesures politiques dans ces périodes de troubles. Soulignons encore que ces visions ont le mérite de faire réfléchir mais ne traduisent pas la position du MOC.

Aujourd'hui, la classe politique prend grand soin de communiquer de la manière la plus soignée possible à propos des mesures qu'elle prend, qu'il s'agisse de mesures anti-terroristes ou de mesures économiques et sociales. Il est intéressant d'analyser la violence contenue dans ces décisions gouvernementales et ses conséquences.

Conférence de Dan Van Raemdonck [1]

Liberté ou sécurité : faut-il vraiment choisir ?

Après les attentats de Paris des 15 janvier et 13 novembre 2015, tout le monde réclame naturellement plus de sécurité. Le droit à la liberté est alors systématiquement mis en concurrence avec le droit à la sécurité. Selon ce discours, il faut nécessairement réduire les libertés individuelles pour assurer la sécurité de tous. Cette opposition vient d'une mauvaise interprétation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Le droit à la sécurité n'est pas mentionné tel quel dans ce texte fondamental. L'article 3 déclare toutefois que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. En clair, l'intervention de l'Etat dans la vie des citoyens doit être limitée pour assurer cette sûreté individuelle. L'Etat ne peut arrêter, détenir ou exiler une personne arbitrairement.

Aujourd'hui, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, certains, et notamment notre gouvernement, assimilent cette sûreté de la personne à la sécurité. Les États qui ont signé cette Déclaration ainsi que certains textes fondamentaux retournent le sens de ces articles[2] ! Si les droits définis dans ces textes ne sont pas sans limites (ex. de la liberté d'expression qui est limitée par le maintien de l'ordre public et l'interdiction de diffamer), celles-ci doivent être définies par des lois proportionnées. Or, toutes les mesures prises actuellement sont disproportionnées et inadmissibles car elles contreviennent aux libertés individuelles et à la sûreté de la personne, au nom de la sécurité. L'arsenal législatif nécessaire pour mener cette lutte existe déjà avec les lois contre les « bandes organisées » et pourtant, après Charlie Hebdo, douze mesures anti-terroristes ont été prises ; après le 13 novembre, 18 autres ont été promulguées. Il s'agit de mesures particulières d'enquêtes (espionnage, interception du courrier…) ; de la prolongation de la garde à vue ; de l'obligation pour les fournisseurs de téléphonie et d'internet de conserver des données durant un certain temps ; de l'instauration d'un

[1] *Conférence de Dan Van Raemdonck (Vice-président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et professeur à l'ULB et VUB), tenue dans le cadre des Mardis de l'actu à Arlon le 2 février 2016.*

[2] *A l'instar de l'idée communément admise selon laquelle l'accès aux droits fondamentaux est conditionné par le comportement de la personne et la réalisation de ses devoirs. Cette vision méritocratique va elle aussi à l'encontre de la DUDH puisque les droits humains sont conditionnés pas le fait d'être né humain (article 29).*

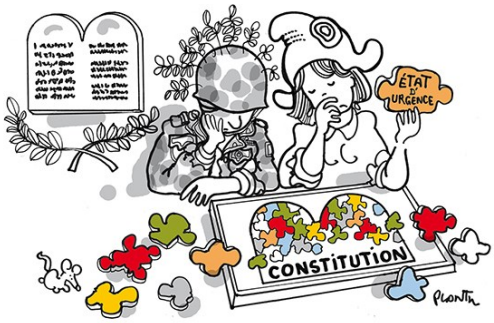

« passenger name record » soit l'enregistrement des noms des passagers de trains et d'avions et leur conservation durant 6 mois… C'est que l'on part de plus en plus du principe que tout le monde peut être coupable et qu'il faut donc avoir « un filet » le plus large possible pour être sûr de ne rater personne…

Force est de constater que, dans 95 % des cas, les méthodes particulières d'enquête sont utilisées pour quelque chose qui n'a strictement rien à voir avec le terrorisme, alors qu'elles ont été créées expressément pour cela[3] … Ces mesures sont là aussi pour durer puisque certaines d'entre elles sont désormais inscrites dans la Constitution. C'est le cas de l'extension de la garde à vue à 72 heures. On peut déjà le faire exceptionnellement jusqu'à 48 heures, mais cela n'est pratiquement jamais utilisé. Même chose pour l'extension des perquisitions 24 heures sur 24 : on y recourt déjà dans le cas de flagrants délits, de faits de drogue… Avec la lutte anti-terroriste, des exceptions deviennent communes.

Pourtant, on n'obtient pas plus de sécurité en diminuant les libertés fondamentales. La présence de l'armée dans les rues le prouve. Si cette présence n'empêche pas les attentats, elle est cependant pernicieuse voire dangereuse : elle en rassure certains, mais elle habitue aussi tout un chacun au contrôle. Celui-ci est de plus en plus prégnant dans et en dehors du champ de la lutte contre le terrorisme. On assiste jour après jours à un renforcement du contrôle social (contrôle des assistants sociaux, contrôle des demandeurs d'emploi, remise en question du secret professionnel…).

Un vivre-ensemble basé sur la peur et le contrôle

Malgré ces échecs, nos gouvernements persistent pourtant dans le développement d'une politique sécuritaire. Avec ces mesures qui ont aussi des visées électoralistes, le gouvernement participe à la construction d'un vivre-ensemble basé sur la peur. La peur de l'autre : l'action anti-terroriste qui a pour cible principale la communauté musulmane, a des conséquences dramatiques sur l'image que la population a de cette communauté et sur l'image que celle-ci a d'elle-même. Des frustrations, déjà présentes chez les autochtones et les allochtones, risquent d'aller croissant, renforçant le repli sur soi. Les atteintes aux libertés fondamentales n'arrêtent pas le terrorisme, mais renforcent la stigmatisation d'une partie de la population et par conséquent élargissent le champ d'action des recruteurs du djihad. Seule une politique mêlant sécurité et prévention permettra d'agir sur le long terme.
Mais aussi la peur pour soi-même : ces mesures sont une forme d'intimidation pour tout qui veut résister car tout acte de résistance devient suspect et peut être scruté, contrôlé. Tout le monde devient un suspect en puissance.

Conférence de Marco van Hees [4]

La violence des décisions politiques

Les influences du monde économique sur le politique sont bien connues. Le véritable pouvoir est exercé par ceux qui détiennent le pouvoir économique. L'exemple des lois fiscales est flagrant : celle sur les intérêts notionnels a été dictée par une certaine vision de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique). Le mandat du TTIP provient en grande partie du monde des affaires. Au final, seuls 10 % des lois viennent effectivement des parlementaires, le reste vient du gouvernement et du monde économique. Le déficit démocratique se creuse et ces textes constituent de véritables attaques contre les conditions de travail, les services publics, la sécurité sociale, la fiscalité… le tout au nom de l'emploi, de la compétitivité et du profit. En voici quelques exemples. On vient d'introduire les flexi-jobs dans l'Horeca, avec des contrats « 0 heure » : les patrons déterminent le nombre d'heures que leurs employés vont devoir prester quelques jours à l'avance. On casse le rail, ce qui a des conséquences en termes d'emploi, de mobilité et de sécurité. On recule l'âge de la prépension, de la pension, de la pension de survie. On demande à l'Inami d'effectuer des économies pour un montant de 3,3 milliards d'euros. On réduit les impôts plus ou moins justes tels que l'IPP et on augmente les impôts injustes car identiques pour tous, telles que les accises et la TVA. On rouvre les centrales nucléaires qui, amorties, permettent à une multinationale de continuer à faire du profit… En bref, le politique ne fait que renforcer ce que les sociologues français Monique et Michel Pinçon-Charlot ont qualifié de « violence des riches » [5].

Avec les attentats, on obtient une baisse des droits civils et politiques. Avec la crise, on obtient la diminution des droits économiques, sociaux et culturels. Les choix politiques actuels touchent sans en avoir l'air aux principes et aux droits qui fondent notre démocratie et nos vies de citoyens.

---

[3] Ces chiffres ont été cités par le procureur fédéral Johan Delmulle en 2010 lors de son audition au Parlement, réalisée dans le cadre de l'évaluation des méthodes d'enquêtes particulières, demandées par la société civile.

[4] Monique et Michel Pinçon-Charlot, La violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale, Paris, 2013.

[5] Conférence de Marco van Hees (Député fédéral du PTB) tenue dans le cadre des Mardis de l'actu à Arlon le 1er mars 2016.

Doit-on acheter de nouveaux bombardiers en pleine « crise » ?

« 1,3 millions de morts, le vrai bilan de la guerre contre le terrorisme », titrait le Soir en avril 2015. A ces victimes des guerres « là-bas » s'ajoutent évidemment celles des attentats d' « ici » (Paris, Bruxelles,...) et de « là » (Turquie, Côte d'Ivoire, Nigeria,...). Depuis 2001, attentats et interventions militaires se répondent à intervalles réguliers dans une escalade que rien ne semble pouvoir stopper, voire freiner. Dans sa revendication des attaques du 22 mars, l'état islamique évoque clairement la participation de la Belgique à des opérations militaires au Moyen-Orient. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faut laisser le champ libre aux forces islamistes. Mais on est en droit de se poser la question de la pertinence des interventions occidentales en Afghanistan, en Irak, en Libye et aujourd'hui en Syrie.

Christophe Wasinski, maître de conférences à l'ULB, chercheur au REPI (Recherche et Enseignement en Politique Internationale) est venu le 29 février à Libramont et le 21 mars à Vielsalm à l'invitation de la Colupa (Coalition Luxembourgeoise pour la Paix), pour évoquer l'utilité pour la Belgique d'acheter des nouveaux avions de chasse. Au cours de son exposé, M. Wasinski a notamment remis en cause la pertinence d'une intervention basée quasi exclusivement sur une stratégie de bombardement. C'était déjà le cas dans les interventions antérieures, malgré les promesses de frappes chirurgicales et les démonstrations filmées d'exercices de précision. Ainsi, lors de l'intervention au Kosovo en 1999, on est passé d'une estimation militaire, dans le feu de l'action, de 790 blindés et pièces d'artillerie serbes détruites à une cinquantaine lors d'estimations a posteriori, faites notamment par les militaires. Ce caractère inutile est encore renforcé aujourd'hui, dans des conflits où l'ennemi n'utilise pas des chars, mais plutôt des pick-ups, qui sont des cibles très mobiles et donc très difficiles à atteindre au départ d'un avion de chasse.
Non seulement, le bombardement comme seule technique d'intervention ne permet pas d'éradiquer une menace, mais, en plus, il renforce l'exode des populations (qui viennent notamment se réfugier en Europe...) et nourrissent le ressentiment de certains vis-à-vis de l'Occident, notamment parce que des civils innocents meurent sous nos bombes.

Malgré ces constats, la Belgique va acheter des nouveaux avions. Selon M. Wasinski, si cet investissement est motivé par la défense de notre espace aérien, les F-16 sont encore capables de mener cette mission à bien durant de nombreuses années. Mais au-delà de cette mission, il est aussi question de pouvoir déployer des appareils pour des interventions à l'étranger. Une troisième mission pourrait être assignée à ces nouveaux appareils : transporter les bombes nucléaires américaines stockées à Kleine-Brogel, bombes qui n'ont toujours pas de présence officiellement reconnue sur notre territoire. Voilà pourquoi l'avion F-35 semble tenir la corde pour remplacer les F-16, car il est capable de les transporter. Quand on sait que ces avions coûtent entre 120 et 150 millions pièce, le montant de la facture risque d'être très élevé. On parle de 15 milliards d'euros sur 40 ans ! Une telle dépense mériterait sans doute un débat public. C'est d'autant plus vrai que, d'après une étude menée par l'Université d'Anvers, seuls 25% de la population belge est favorable à cet achat...

« Pas d'avions de chasse » est une plate-forme qui regroupe une centaine d'associations (dont le MOC). Pour s'opposer à l'achat de ces bombardiers, elle organise une manifestation le :

dimanche 24 avril à 14h
au départ de la gare centrale à Bruxelles

Si vous souhaitez participer à la manifestation, vous pouvez contacter la Colupa (qui organisera sans doute un départ en train de la province de Luxembourg) :
colupa@gmail.com.

Pour plus d'infos sur la campagne :
www.pasdavionsdechasse.be

Edité avec le soutien de culture.be